

QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE en 2012

SYNDICAT **du SERTAD**
Population desservie : 12 007 habitants

Le contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine qui relève de la compétence de l'Etat, est exercé depuis le mois d'avril 2010 par l'Agence Régionale de Santé Poitou-Charentes et plus particulièrement de l'unité territoriale des Deux-Sèvres - Vigilances et Sécurités de l'Environnement et des Milieux (VSEM). Les prélèvements ont été réalisés par un laboratoire agréé par le Ministère de la Santé (Laboratoire d'Analyses Sèvre Atlantique).

Présentation de l'Unité de Distribution d'eau (UDI) :

Une unité de distribution est une zone géographique desservie par une qualité d'eau homogène et gérée par un seul maître d'ouvrage. Il y a trois UDI au niveau du syndicat du SERTAD : Melle – Saint-Martin (UDI A), Pamproux Soudan Bougon (UDI B), Thorigné - Saint-Léger-de-la-Martinière (UDI C).

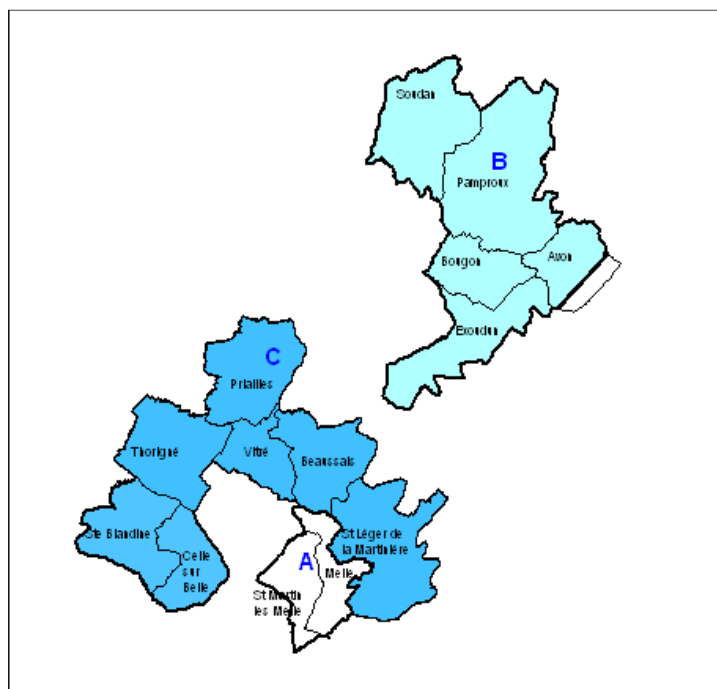
La distribution d'eau est assurée en régie **par le SERTAD**.

Origine de l'eau :

UDI A : Alimentée par un mélange d'eau réalisé à partir du captage de La Chancelée (St-Romans-Les-Melle) et de la prise d'eau de la Touche-Poupard,

UDI B : Alimentée par un mélange d'eau réalisé à partir de la prise d'eau de la Touche-Poupard (2/3) et du captage de La Roche Ruffin (Pamproux) au niveau des réservoirs de La Roche Ruffin et de Pied-Bourgueil,

UDI C : Alimentée par l'eau produite à partir de la prise d'eau de la Touche-Poupard,



Protection des ressources : Les captages alimentant la collectivité (La Touche-Poupard, La Chancelée, La Roche Ruffin) bénéficient de périmètres de protection réglementaires.

Traitement : L'eau bénéficie avant d'être distribuée à la population, de traitements complets de potabilisation (notamment pour les pesticides) à l'usine du SERTAD, et de désinfection pour les autres productions.

Contrôle : Sur l'année 2012, **38 analyses (776 paramètres recherchés)** ont été réalisées sur l'eau distribuée conformément aux modalités du code de la santé publique relatif aux eaux destinées à la consommation humaine.

Qualité de l'eau distribuée :

PARAMETRES Moyennes 2012	Valeurs limites de qualité	UDI A	UDI B	UDI C
TURBIDITE (en NFU)	2	0.26	0.34	0.43
DURETE (TH en °F)		24	16.4	14.6
FLUOR (en µg/l)	1500 µg/l	200	1200	270
NITRATES (en mg/l)	50 mg/l	21.5	6.7	12.5

- Bactériologie** ➤ Les analyses microbiologiques des eaux, qui comportent la recherche de germes témoins de contamination fécale, ont présenté une excellente qualité pour l'ensemble des analyses (conformité aux normes) sur les UDI A et C, et une bonne qualité sur l'UDI B.
- Turbidité** ➤ La turbidité caractérise la transparence de l'eau. En 2012, aucun dépassement de la référence de qualité n'a été observé.
- Dureté** ➤ La dureté provient de la présence d'ions calcium et magnésium dans l'eau. L'eau distribuée est douce.
- Fluor** ➤ Le fluor est bénéfique à doses modérées (entre 500 et 1500 µg/l dans l'eau de consommation) pour la prévention des caries dentaires. Les eaux alimentant le syndicat en renferment de faibles quantités et des apports complémentaires par des comprimés, après avis médical, ou par du sel fluoré peuvent être conseillés, sauf sur l'UDI B.
- Nitrates** ➤ Les nitrates sont des produits fertilisants utilisés pour la croissance des plantes. La totalité des mesures **est inférieure à la valeur limite de qualité réglementaire**.
- Pesticides** ➤ Les pesticides (désherbants, fongicides et insecticides) sont utilisés pour le traitement des cultures, des jardins, des voiries, etc... Les recherches effectuées en 2012 à la sortie des réservoirs et des usines sont toutes restées **inférieures au seuil de détection** du laboratoire.
- Plomb** ➤ **Trente deux** branchements publics en plomb ont été répertoriés sur le territoire du syndicat au dernier recensement, fin 2012 (uniquement sur la commune de Pamproux). Un programme de remplacement de ces branchements est en cours afin de pouvoir respecter la valeur limite de qualité de 10 µg/l de plomb au robinet fin 2013.

Avis Sanitaire: Eau de bonne qualité

Conseils et recommandations pour consommer une eau de qualité :

- Lorsque vous vous absentez de votre domicile pendant plusieurs jours, il y a un éventuel risque de dégradation de la qualité de l'eau lié à une stagnation prolongée dans les canalisations. Il est recommandé de **laisser couler quelques litres d'eau avant de la prélever** pour des besoins alimentaires.
- Pour éliminer les éventuels goûts de chlore, **vous pouvez conserver l'eau au frais** quelques heures avant de la consommer.
- Si vos canalisations et **branchements** sont **en plomb** il est **fortement conseillé de les remplacer**. Dans l'attente, et avant de consommer l'eau, il faut la laisser couler quelques minutes au robinet et/ou tirer une chasse d'eau. Ceci réduira les quantités de plomb dissous dans l'eau.
- **Seule l'eau du réseau public peut être déclarée potable**. Tout ouvrage privé (puits particuliers, récupérations d'eau de pluie) doit être déclaré en mairie. Il ne doit en aucun cas être connecté sur le réseau intérieur d'eau potable.